



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 3 juin 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors de la présente séance, le conseiller Normand Girouard.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

188/03-06-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Ajournement des items suivants au 10 juin 2013 à 19 h 30 :
 - C.5 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 – Demande de modification à la programmation de la Ville
 - F.2 Adoption du Règlement numéro 222 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
 - F.3 Adoption du Règlement numéro 223 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage
 - G.1 Dossier d'infraction du matricule 2049-12-2277– Mandat à une firme d'avocats

- Report des items suivants à une séance ultérieure :
 - K.5 Stabilisation du quai de la plage Michel-Jr.-Lévesque – Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
 - K.6 Acquisition de quais pour la plage Michel-Jr.-Lévesque

- Correction du titre de l'item K.4, lequel doit se lire comme suit :
 - K.4 Appropriation du « fonds de parcs et terrains de jeux » pour des bordures pour deux aires de jeux

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Demande de dérogation mineure numéro 2013-40002
2. Demande de dérogation mineure numéro 2013-40004

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2013
2. Renouvellement de la marge de crédit de la Ville
3. Refinancement du règlement numéro 84 (2^e partie)

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche de personnel
2. Lettre d'entente numéro 2009-09 avec le syndicat
3. Lettres d'entente numéro 2009-25, 2009-26, 2009-27 et 2009-28 avec le syndicat
4. Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge – Modification de l'article 6.4
5. Appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs et de la culture » - Formation du comité de sélection

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2013-03 sur invitation - Enseigne d'identification et directionnelle des services publics de la Ville – Remplacement de la résolution numéro 097/04-03-13
2. Appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation – Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique
3. Acquisition du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » – Mandat à un notaire – Remplacement de la résolution numéro 152/15-04-13
4. Appel d'offres numéro 2013-05 sur invitation – Fourniture d'essence pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015 – Octroi de contrat
5. Réalisation d'un rapport technique visant à mettre aux normes l'usine d'eau potable du secteur L'Annonciation – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Installation d'un lampadaire sur la rue Cartier

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Prise de données du débit et de la pression du réseau d'aqueduc sur la rue L'Annonciation Sud – Mandat à une firme spécialisée
2. Projet de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry – Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2013-P05 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. Construction d'une infrastructure de télécommunication sur le lot 34, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon
3. Nomination d'une superviseure / traitement des permis et certificats
4. Dossier d'infraction du matricule 1752-48-5040 – Mandat donné à une firme d'avocats – Modification à la résolution numéro 107/04-03-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

K LOISIRS ET CULTURE

1. Proclamation des Journées de la culture
2. Participation aux Journées de la culture
3. Appropriation du surplus accumulé pour l'organisation des activités du Festival classique
4. Appropriation du « fonds de parcs et terrains de jeux » pour des bordures pour deux aires de jeux
5. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'une épluchette de blé d'Inde au parc de la gare et circulation de quads sur la rue L'Annonciation Nord
6. Tarification pour l'utilisation de la piscine par le Centre du Florès et le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle
7. Gratuité du camp de jour – Demande du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle

L DIVERS

1. Appui au Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
2. Dépôt du rapport financier du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rouge
3. Demande d'appui – Installation d'antennes cellulaires sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Période de questions du public

M AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

189/03-06-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

190/03-06-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

La mairesse remercie les gens qui ont participé à l'évènement « Marche de la mémoire » tenu le dimanche 26 mai 2013 et qui a permis d'amasser une somme de 4 451 \$ au bénéfice de la Société d'Alzheimer des Laurentides.

La mairesse remercie, au nom du conseil municipal et des citoyens de Rivière-Rouge, M. Sylvain Valiquette pour ses trois (3) années de services au sein de la Ville de Rivière-Rouge à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture. Elle le félicite pour ses accomplissements, notamment, l'établissement d'une bonne relation avec les médias relativement à la communication des évènements ainsi que la mise en place de plusieurs outils de communication et de développement. Elle lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, quittent la séance. Il est 19 h 48.*

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

191/03-06-13

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40002

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 18-2 et une partie du lot 18-5, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, correspondant à l'adresse civique 1984, boulevard Fernand-Lafontaine, soit le matricule numéro 053-59-9249;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de procéder à un agrandissement du bâtiment principal empiétant dans la marge avant à 2,83 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 4,5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'auparavant ce bâtiment était occupé par deux usages (commerce de restauration au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage) et qu'actuellement le demandeur veut finaliser la transformation de sa propriété en résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le demandeur ne peut accéder à l'étage de sa propriété de l'intérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires avoisinants, de leur droit de propriété;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-15/13.04.17 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 17 avril 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal empiétant dans la marge avant à 2,83 mètres, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

192/03-06-13

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40004

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 41-12, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 2050, chemin du Rapide, soit le matricule numéro 0039-29-3575;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de procéder à l'installation d'une clôture de 3,66 mètres de haut alors que la réglementation en vigueur permet une hauteur maximale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire rétablir une certaine intimité de sa cour arrière suite à l'érection d'une nouvelle résidence du côté droit de sa propriété;

CONSIDÉRANT que la clôture à modifier et à ériger serait en planche de bois et/ou en treillis pour la partie du bas et en treillis pour la partie du haut, faite de bois et teinte à l'épreuve des intempéries;

CONSIDÉRANT cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires avoisinants, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-21/13.05.01 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 1^{er} mai 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

D'autoriser l'installation d'une clôture d'une hauteur maximale de 3,66 mètres, le tout conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

NOTE: Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance. Il est 19 h 52.

GESTION FINANCIÈRE

193/03-06-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2013

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2013 se détaille comme suit :

Salaires :	157 646,37 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	102 303,04 \$
Comptes courants :	<u>523 597,07 \$</u>
Total :	783 546,48 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

194/03-06-13

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse Desjardins de la Rouge de renouveler la marge de crédit (emprunt temporaire) de la Ville pour un montant maximum d'un million de dollars (1 000 000 \$) du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

D'autoriser la trésorière à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

195/03-06-13

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 84 (2^E PARTIE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge se propose d'emprunter par billets un montant total de 44 192 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 84 (2^e partie) pour les montants suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Règlement numéro 84 (2) (partie subventionnée)	12 666 \$
Règlement numéro 84 (2) (partie non-subventionnée)	31 526 \$

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 44 192 \$ par billets en vertu du règlement numéro 84 (2^e partie) aux taux suivants :

- 12 666 \$: 3,65 % pour un terme et un amortissement de 5 ans
- 31 526 \$: 3,93 % pour un terme de 5 ans avec un amortissement de 15 ans

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 3 juin 2013.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient payables annuellement.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

196/03-06-13

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de M. Marc-André Décaire à titre de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 1, à compter du 19 mai 2013, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

197/03-06-13

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2009-09 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2009-09 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

198/03-06-13

LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2009-25, 2009-26, 2009-27 ET 2009-28 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéro 2009-25, 2009-26, 2009-27 et 2009-28 intervenues avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

199/03-06-13

POLITIQUE SUR L'ALIÉNATION DES BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES ET DES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.4

CONSIDÉRANT la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée lors de la séance du conseil tenue 6 décembre 2010 (résolution numéro 405/06-12-10);

CONSIDÉRANT que l'article 6.4 de ladite politique établit l'ordre de priorité selon lequel les biens matériels excédentaires dont la valeur résiduelle est nulle peuvent être offerts à titre gratuit;

CONSIDÉRANT que selon le contexte dudit article 6.4, la priorité doit être accordée à un organisme faisant partie du périmètre comptable de la Ville et qu'il y a lieu de modifier cet ordre de préférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que l'article 6.4 de la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge soit remplacé par ce qui suit :

« Les biens matériels excédentaires dont la valeur résiduelle est nulle peuvent être offerts à titre gratuit dans l'ordre de préférence qui suit : à un organisme de bienfaisance (OBNL) oeuvrant sur le territoire, à un organisme scolaire ou à un autre organisme municipal. ».

ADOPTÉE

200/03-06-13

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE » - FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT la démission de M. Sylvain Valiquette à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture, laquelle prendra effet le 8 juin 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs et de la culture » se termine le 17 juin 2013 et qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le processus de sélection et la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'il soit formé des membres suivants : de la mairesse, du conseiller André Tremblay, du conseiller Denis Lacasse ainsi que de la directrice générale.

Que ledit comité de sélection soumette sa recommandation au conseil pour la séance ordinaire de la Ville prévue le lundi 2 juillet 2013.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

201/03-06-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-03 SUR INVITATION - ENSEIGNE D'IDENTIFICATION ET DIRECTIONNELLE DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 097/04-03-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 097/04-03-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2013, autorisant le Service du greffe, en collaboration avec le Service d'urbanisme et d'environnement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la conception et l'installation de deux (2) enseignes d'identification et directionnelles des services publics de la Ville dans les secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que, suite à une vérification auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), une seule enseigne pourrait être installée, soit celle du secteur L'Annonciation et qu'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 097/04-03-13;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux applicable dans le cadre du présent projet prévoyant un processus d'appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service d'urbanisme et d'environnement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la conception et l'installation d'une enseigne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

d'identification et directionnelle des services publics de la Ville dans le secteur L'Annonciation.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 097/04-03-13 adoptée lors de la séance du 4 mars 2013.

ADOPTÉE

202/03-06-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-06 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 140/02-04-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2013, mandatant M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux applicable dans le cadre du présent projet prévoyant un processus d'appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique.

Que les entreprises et/ou les entrepreneurs invités à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

203/03-06-13

ACQUISITION DU RÉSEAU PRIVÉ D'EAU POTABLE « AQUEDUC BELLEVUE INC. » – MANDAT À UN NOTAIRE – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 152/15-04-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 152/15-04-13, adoptée lors de la séance d'ajournement du 15 avril 2013, autorisant, notamment, l'acquisition, pour la somme d'un dollar (1 \$), du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » incluant un bâtiment avec des pompes;

CONSIDÉRANT qu'après entente avec le propriétaire dudit réseau privé, la Ville ne désire pas acquérir le bâtiment ni les pompes et ni les puits, mais que le propriétaire offre toujours de céder pour la somme d'un dollar (1 \$) à la Ville toutes les infrastructures de ce réseau, soit la tuyauterie et toutes ses composantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 234/04-06-12, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville tenue le 4 juin 2012, annonçant l'intention de la Ville d'accepter ladite cession conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc afin de remplacer ledit réseau privé;

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le présent projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar (1 \$), de la tuyauterie et de toutes ses composantes du réseau privé d'eau potable « Aqueduc Bellevue inc. » excluant le bâtiment, les pompes et les puits.

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition incluant la recherche de titres.

Que le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition soit assumé par la Ville et, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 222, financés à même ledit règlement.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 152/15-04-13 adoptée lors de la séance d'ajournement du 15 avril 2013.

ADOPTÉE

204/03-06-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-05 SUR INVITATION – FOURNITURE D'ESSENCE POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2013-05 sur invitation pour la fourniture d'essence pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015, le résultat de l'ouverture des soumissions du 31 mai 2013 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix total du litre affiché à la pompe incluant la commission, la taxe d'accise, la taxe routière, la T.P.S. et la T.V.Q.	Escompte du litre accordé à la Ville à appliquer à l'état de compte mensuel de la Ville sur le nombre total de litres facturé	Prix net du litre (considéré par la Ville pour l'adjudi- cation du contrat)
Station Service et Dépanneur ABL Le 31 mai 2013 à 13 h 15	1,289 \$	0,01 \$	1,279 \$

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue effectuée par la greffière et le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la fourniture d'environ 20 000 litres par année d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, au seul soumissionnaire conforme, soit à « Station Service et Dépanneur ABL », pour la période commençant le 11 juillet 2013 jusqu'au 10 juillet 2015, au prix total du litre affiché à la pompe avec un escompte de un cent (0,01 \$) du litre d'essence devant être maintenu pendant toute la période du contrat.

Que la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb soit réalisée conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2013-05 sur invitation de la Ville datés du 6 mai 2013.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

205/03-06-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

RÉALISATION D'UN RAPPORT TECHNIQUE VISANT À METTRE AUX NORMES L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR L'ANNONCIATION – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS

CONSIDÉRANT l'étude présentement en cours en hydrogéologie, dans le cadre d'une étude de classement de l'eau extraite de deux (2) puits municipaux et sur ses éventuels besoins de traitement;

CONSIDÉRANT que suite à la réception du rapport préliminaire de ladite étude, laquelle suggère que les deux (2) puits existants ne soient pas sous l'influence directe des eaux de surface et que ces puits soient maintenus comme source d'eau potable, il y a lieu d'octroyer un mandat professionnel pour la réalisation d'un rapport technique visant à mettre aux normes l'usine d'eau potable du secteur L'Annonciation;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel, pour la réalisation d'un rapport technique visant à mettre aux normes l'usine d'eau potable du secteur L'Annonciation, soit octroyé à la firme GENIVAR inc., ingénieurs-conseils, au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 30 mai 2013 et au document de demande de prix de la Ville du 24 mai 2013.

Que tout frais supplémentaire soit accordé aux taux horaires préétablis dans la proposition de la firme GENIVAR inc., datée du 30 mai 2013, et fasse l'objet d'une autorisation préalable auprès de la Ville conformément au Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

206/03-06-13

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 221 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 23 mai 2013, lequel se résume comme suit :

- Nombre de personnes habiles à voter : 5 482
- Nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- Nombre de demandes faites : 0

Par conséquent, le Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 23 mai 2013.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

207/03-06-13

INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE CARTIER

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire sur la rue Cartier entre les numéros civiques 886 et 926;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un lampadaire sur la rue Cartier entre les numéros civiques 886 et 926.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

208/03-06-13

PRISE DE DONNÉES DU DÉBIT ET DE LA PRESSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE L'ANNONCIATION SUD – MANDAT À UNE FIRME SPÉCIALISÉE

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, une inspection et une analyse des bornes d'incendie situées sur la rue L'Annonciation Sud doivent être effectuées afin de connaître les données du débit et de la pression du réseau;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie situées sur la rue L'Annonciation Sud, soit octroyé à Aqua Data au montant total de 4 320 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 22 mai 2013.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

209/03-06-13

PROJET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY – PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et de mandater la firme « Les Consultant S.M. inc. » à compléter, à signer et à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement au prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville sur une partie de la rue Landry.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDEFP une attestation signée par l'ingénieur de la firme « Les Consultant S.M. inc. » quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée, et ce, tout en produisant au ministère les plans « tel que construit ».

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 548 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP.

ADOPTÉE

210/03-06-13

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PIIA 2013-P05 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 260, 266, rue L'Annonciation Sud, soit sur les lots 267 et 35 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-66-0422;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout d'une enseigne sur poteau pour tous les commerces du bâtiment commercial situé au 260, 266 et autres rue L'Annonciation Sud, entre autres, « Champagne Électrique » et « Denturologiste Dominic Archambault »;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'autres enseignes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les locataires de ce bâtiment pourront s'identifier selon les disponibilités de l'enseigne projetée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-20/13.05.01 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'ajout de cette enseigne sur poteau selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

211/03-06-13

CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LE LOT 34, RANG 03 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE TURGEON

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité s'est entendu avec Mme Johanne Cousineau concernant le lot 34, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, soit le matricule numéro 2058-01-6030, pour la construction d'une tour haubanée de 90 mètres sur son terrain;

CONSIDÉRANT que l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que, par conséquent, la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que le site visé constitue le site de moindre impact pour la Ville ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme qu'elle est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion projeté sur le lot 34, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, soit le matricule numéro 2058-01-6030, tel que soumis par Bell Mobilité et tel que décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante,

D'acheminer une copie de la résolution à Bell Mobilité à l'attention de M. Marc Lacroix.

ADOPTÉE

212/03-06-13

NOMINATION D'UNE SUPERVISEURE / TRAITEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de Mme Karine Alarie à titre de superviseure / traitement des permis et certificats au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 3 juin 2013.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Alarie pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

213/03-06-13

DOSSIER D'INFRACTION DU MATRICULE 1752-48-5040 – MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'AVOCATS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 107/04-03-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 107/04-03-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2013, mandatant la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que M. Yves Séguin, inspecteur à la Ville, a déposé un rapport démontrant la présence d'une situation de nuisance sur la propriété située au 1075, chemin du 5^e Rang Nord, à Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge déclare l'existence d'une situation de nuisance sur ladite propriété et donne instructions aux avocats de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin de faire transmettre une mise en demeure en accordant un délai de trente (30) jours pour faire disparaître cet état de nuisance et, à défaut d'exécution à l'expiration de ce délai, les avocats ont mandat de prendre les procédures judiciaires utiles pour obtenir les ordonnances appropriées, incluant le nettoyage des lieux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 107/04-03-13 adoptée lors de la séance tenue le 4 mars 2013.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

214/03-06-13

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Rivière-Rouge et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

215/03-06-13

PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe à l'organisation et à la tenue d'activités à la bibliothèque, à la gare et au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le cadre des *Journées de la culture* les 27, 28 et 29 septembre 2013 et de défrayer les coûts s'y rapportant.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

216/03-06-13

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DU FESTIVAL CLASSIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture de la Ville à procéder à l'organisation des activités du Festival classique pour un montant maximal de 6 000 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

217/03-06-13

APPROPRIATION DU « FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX » POUR DES BORDURES POUR DEUX AIRES DE JEUX

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture de la Ville à procéder à l'achat de bordures pour deux (2) aires de jeux pour un montant total de 3 329,68 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds de parcs et terrains de jeux » de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

218/03-06-13

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D'UNE ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE AU PARC DE LA GARE ET CIRCULATION DE QUADS SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD

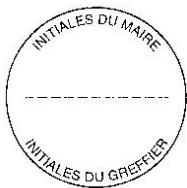
CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Iroquois concernant l'autorisation de tenir une épluchette de blé d'Inde au parc de la gare le 17 août 2013 et de circuler sur une partie de la rue L'Annonciation Nord en quads lors de cet évènement, et ce, afin d'amasser des fonds pour la Fondation du cancer du sein;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne un avis de consentement favorable à l'organisme « Club Quad Iroquois » pour la tenue d'une épluchette de blé d'Inde au parc de la gare le 17 août 2013 ainsi que pour la circulation sur une partie de la rue L'Annonciation Nord ce même jour, soit entre les numéros civiques 1256 et le 682, afin de leur permettre de se rendre au parc de la gare à partir de leur sentier, et ce, afin d'amasser des fonds pour la Fondation du cancer du sein.

Que des agents de sentier dudit Club assurent la sécurité lors de la circulation des quads sur une partie de la rue L'Annonciation Nord.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

219/03-06-13

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LE CENTRE DU FLORÈS ET LE CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte d'offrir une plage horaire spécifique à la clientèle avec déficience intellectuelle du Centre du Florès et du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, selon un horaire préétabli par le Service des loisirs et de la culture, pour l'utilisation de la piscine, et ce, gratuitement.

Qu'une pénalité de 25 \$ soit imposée à l'organisme qui annulera une session à moins de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Qu'un protocole d'entente soit signé entre la Ville et chaque organisme.

Que la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles à intervenir.

ADOPTÉE

220/03-06-13

GRATUITÉ DU CAMP DE JOUR – DEMANDE DU CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la gratuité d'inscription au camp de jour de la Ville pour un maximum de quatre (4) enfants qui auront été référés par le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, et ce, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

DIVERS

221/03-06-13

APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

CONSIDÉRANT que ledit Livre blanc municipal est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts, notamment, des universitaires, des juristes et des fiscalistes;

CONSIDÉRANT que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que ledit Livre blanc municipal porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

CONSIDÉRANT que ledit Livre blanc municipal propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu », lequel propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Le rapport financier du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rouge, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, est déposé.

222/03-06-13

DEMANDE D'APPUI – INSTALLATION D'ANTENNES CELLULAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe concernant l'installation d'antennes cellulaires sur son territoire, soit la résolution numéro 9379 adoptée lors de la séance du conseil de ladite municipalité tenue le 14 mai 2013;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans son projet d'installation d'antennes cellulaires sur son territoire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question du public n'est adressée au conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

223/03-06-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 10 juin 2013 à 19 h 30. Il est
20 h 18.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste,
conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il
contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites
résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse